

COMMUNIQUÉ

L'Ontario dévoile son Plan d'action pour le déconfinement en trois phases

La province rouvrira de façon sécuritaire les installations récréatives à l'extérieur avant la fin du décret ordonnant de rester à domicile

20 mai 2021

[Cabinet du premier ministre](#)

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le médecin hygiéniste en chef de la province, a dévoilé son Plan d'action pour le déconfinement, un plan en trois phases d'une durée déterminée pour le déconfinement prudent et sécuritaire de la province et la levée progressive des mesures de santé publique en fonction du taux de vaccination à l'échelle de la province et de l'amélioration des principaux indicateurs de la santé publique. De plus, en réponse à l'amélioration récente de ces indicateurs, l'Ontario procédera à la réouverture des installations récréatives à l'extérieur, avec certaines restrictions, à compter du 22 mai 2021 à 0 h 01.

« Grâce aux mesures de santé publique strictes que nous avons mis en place pour freiner la propagation des variants du virus de la COVID-19, nous constatons une amélioration soutenue de la situation et une stabilisation du nombre d'admissions dans nos hôpitaux et aux soins intensifs, a déclaré le premier ministre Doug Ford. Bien que nous devions garder à l'esprit que le virus continue de représenter une menace permanente et que des millions d'Ontariennes et d'Ontariens ont déjà reçu une première dose du vaccin, nous pouvons maintenant entamer lentement et prudemment le déconfinement de la province, en concertation absolue avec nos professionnels de la santé publique. »

Le Plan d'action pour le déconfinement détaille les trois phases d'assouplissement des mesures de santé publique, qui sont orientées par les principes suivants :

- **Première phase** : L'accent sera mis d'abord sur la reprise des activités en plein air en petits groupes dans les endroits où le risque de transmission est minime et la reprise des activités de vente au détail, avec certaines restrictions en place. Cette phase permettra notamment les rassemblements à l'extérieur en groupe de 10 personnes maximum, les repas avec un maximum de quatre personnes par table et la réouverture des commerces de détail non-essentiels avec une limite de capacité de 15 pour cent.
- **Deuxième phase** : La reprise des activités en plein air sera élargie et certains services seront permis avec un petit nombre de personnes à l'intérieur, avec port du couvre-visage. Cette phase permettra notamment les rassemblements à l'extérieur en groupe de 25 personnes maximum, la reprise des sports et des ligues sportives en plein air, l'ouverture des camps de vacances, les services de soins personnels avec port du masque et limite de capacité, ainsi que les rassemblements dans le cadre de services, de cérémonies ou de rites religieux, avec limite de capacité de 15 pour cent.
- **Troisième phase** : L'accès aux installations à l'intérieur sera élargi, avec certaines restrictions, notamment dans les lieux permettant de rassembler un grand nombre de personnes et où il n'est pas possible de porter un couvre-visage en tout temps. Cette phase comprend entre autres la reprise des sports et des activités de conditionnement physique récréatives à l'intérieur, la réouverture des salles à manger, des musées, des galeries d'art, des bibliothèques, des casinos et des salles de bingo, avec limite de capacité.

La province demeurera dans chaque phase pendant au moins 21 jours afin d'évaluer les répercussions sur les principaux indicateurs de santé publique et le système de santé. À la fin de cette période, les seuils de vaccination ci-dessous devront avoir été atteints et les principaux indicateurs de santé publique et le système de santé devront indiquer une tendance positive pour que la province puisse passer à la phase suivante.

- **Première phase** : 60 pour cent de la population adulte devra avoir reçu une première dose du vaccin.
- **Deuxième phase** : 70 pour cent de la population adulte devra avoir reçu une première dose du vaccin et 20 pour cent devra avoir reçu les deux doses du vaccin.
- **Troisième phase** : de 70 à 80 pour cent de la population adulte devra avoir reçu une première dose du vaccin et 25 pour cent devra avoir reçu les deux doses du vaccin.

Selon la tendance actuelle des principaux indicateurs de la santé publique, notamment le taux de vaccination à l'échelle de la province, le gouvernement prévoit que la province pourra entrer dans la première phase du Plan d'action pour le déconfinement à compter du 14 juin 2021. La province confirmera cette information à l'approche de cette date.

« Bien que ce ne soit pas encore le moment de rouvrir la province, les Ontariennes et les Ontariens sont en droit de connaître les étapes et le calendrier du déconfinement prudent de la province, en commençant par les activités qui sont les plus sécuritaires, a déclaré la vice-première ministre et ministre de la Santé, Christine Elliott. Des jours meilleurs sont à venir et nous pensons que ce Plan d'action pour le déconfinement trace la voie de sortie de la pandémie et encouragera la population ontarienne à se faire vacciner et à continuer de suivre les recommandations de la santé publique. »

Le frein d'urgence provincial demeurera en vigueur pendant que la province évalue le passage à la première phase du Plan d'action pour le déconfinement et la fin du décret ordonnant de rester à domicile le 2 juin 2021. Pendant ce temps, le gouvernement continuera de collaborer avec les intervenants à l'élaboration de leur plan de réouverture afin qu'ils disposent de toute l'information nécessaire pour savoir à quel moment et de quelle façon ils pourront reprendre leurs activités en toute sécurité.

Grâce au succès continu de la campagne de vaccination de l'Ontario et aux efforts collectifs des Ontariennes et des Ontariens qui ont suivi les mesures de santé publique et de sécurité au travail jusqu'à présent, la province pourra rouvrir ses installations récréatives à l'extérieur, avec certaines restrictions, comme la nécessité de maintenir la distanciation physique, à compter du 22 mai 2021 à 0 h 01. Ces installations comprennent entre autres les terrains de golf et les terrains de pratique, les terrains de soccer, de tennis, de basketball et autres sports, ainsi que les jeux d'eau et les planchodromes. Aucun cours de conditionnement physique ou d'exercices à l'extérieur n'est autorisé. De plus, les limites pour les rassemblements pour les rassemblements sociaux et les événements publics organisés à l'extérieur seront étendues à cinq personnes, incluant des membres de différents ménages. Toutes les autres mesures de santé publique et de santé et sécurité au travail demeureront en vigueur en vertu du frein d'urgence provincial.

Pour l'instant, l'apprentissage en ligne animé par les enseignants se poursuivra dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées de la province. Les données sont évaluées sur une base régulière, et les experts médicaux, y compris le médecin hygiéniste en chef et d'autres autorités de santé, seront consultés afin de déterminer s'il est sécuritaire de retourner à l'apprentissage en classe.

« Grâce aux efforts rigoureux des Ontariennes et des Ontariens qui ont suivi les mesures de santé publique et de sécurité au travail, nous avons atteint un point où nous pouvons commencer à nous préparer à lever le frein d'urgence provincial et l'ordre de rester à la maison, a déclaré le D^r David Williams, médecin hygiéniste en chef. Toutefois, nous devons demeurer prudents, car la lutte contre la COVID-19 n'est pas terminée et le nombre de cas et d'hospitalisations ainsi que la capacité aux soins intensifs demeurent préoccupants. Il est essentiel que la population ontarienne en vigueur en place afin de réduire davantage la transmission et de sauver des vies. »

Le gouvernement continuera de collaborer avec la table des mesures de santé publique, Santé publique Ontario et d'autres experts en santé publique et scientifiques afin de déterminer les recommandations de santé publique à suivre par les Ontariennes et les Ontariens qui auront entièrement été vaccinés, notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage et aux rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur.

Faits en bref

- Selon les dernières [données de modélisation](#), les cas positifs de COVID-19 et le nombre d'hospitalisations ont diminué et la lutte contre la pandémie progresse. En maintenant le taux actuel de vaccination et les mesures de santé publique et de sécurité au travail, l'Ontario pourra commencer à rouvrir de façon graduelle et sécuritaire.
- L'Ontario a administré les premières doses du vaccin contre la COVID-19 à plus de 58,8 pour cent des Ontariens âgés de 18 ans et plus. Plus de deux millions de doses du vaccin contre la COVID-19 ont été administrées en Ontario depuis le début du mois de mai, et la province est toujours en bonne voie pour administrer les premières doses à 65 pour cent des Ontariens âgés de 18 ans et plus d'ici la fin du mois de mai.
- Le gouvernement a [prolongé](#) le décret ordonnant de rester à domicile jusqu'au 2 juin 2021 ainsi que toutes les mesures de santé publique et de sécurité au travail dans le cadre du [frein d'urgence provincial](#) pour éviter la propagation rapide des nouveaux variants du virus de la COVID-19 dans les collectivités, protéger la capacité des hôpitaux et sauver des vies.
- Le [décret ordonnant de rester à domicile](#) en vigueur ordonne à chaque particulier de rester à son lieu de résidence en tout temps, sauf pour des motifs précis, comme se rendre à l'épicerie ou à la pharmacie, accéder à des soins de santé (y compris pour se faire vacciner), faire de l'exercice dehors, ou se rendre au travail lorsque le télétravail est impossible
- Sous réserve d'adoption, l'Ontario étendra ses pouvoirs en vertu de la Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19) jusqu'au 1^{er} décembre 2021 pour assurer que les mesures de santé

publique actuellement en vigueur puissent être prolongées et modifiées, au besoin, pour gérer les répercussions de la COVID-19 et soutenir le déconfinement graduel de la province. À l'heure actuelle, 29 décrets sont en vigueur en vertu de cette loi, lesquels peuvent être prolongés de 30 jours à la fois. Le gouvernement a l'obligation de présenter toute prorogation du décret au [Comité spécial de la surveillance de la gestion des situations d'urgence](#).

- À compter de 8 h le mardi 18 mai 2021, les personnes âgées de [18 ans et plus en 2021](#) partout en Ontario pourront prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19 par l'intermédiaire du Système provincial de prise de rendez-vous et du centre d'appels, ou directement auprès des circonscriptions sanitaires qui utilisent leur propre système de prise de rendez-vous.

Ressources supplémentaires

- [Plan d'action pour le déconfinement](#)
- [L'Ontario prolonge le décret ordonnant de rester à domicile jusqu'au 2 juin](#)
- [La prise de rendez-vous pour le vaccin contre la COVID-19 s'étend aux Ontariens de plus de 18 ans avant la date prévue](#)
- Visitez le site Web de l'Ontario à la page [Ressources de communication relatives à la COVID-19](#) pour obtenir des ressources en plusieurs langues afin de faciliter les efforts de communication à l'échelle locale.
- Visitez le [site Web](#) de l'Ontario pour savoir si vous êtes admissible à recevoir le vaccin en ce moment.
- Les groupes admissibles peuvent utiliser le [système provincial de prise de rendez-vous pour la vaccination](#) pour savoir comment prendre un rendez-vous, ou appeler la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour la vaccination au 1-833-943-3900. Pour des questions d'ordre général, les particuliers peuvent appeler la Ligne provinciale d'information sur la vaccination au 1-888-999-6488 ou le service ATS qui est également disponible au 1-866-797-0007.
- Visitez le site web de l'Ontario sur la [vaccination contre la COVID-19](#) pour accéder aux dernières données et informations provinciales sur les vaccins contre la COVID-19.
- Pour en savoir davantage sur ce que fait le gouvernement pour protéger la population ontarienne contre la COVID-19, consultez le [site Web](#) de l'Ontario.
- Pour les demandes de renseignement publiques, veuillez appeler ServiceOntario INFOLine au 1-866-532-3161 (sans frais en Ontario seulement).

Rubriques connexes

Arts et culture

Renseignements sur tout ce que la province offre en matière de spectacles en direct, d'institutions culturelles et de subventions favorisant la création. [Apprendre encore plus](#)

Affaires et économie

Renseignements sur l'économie ontarienne et les manières de faire des affaires dans la province. Renseignements sur les possibilités de développement économique, le financement de la recherche, les crédits d'impôt pour les entreprises et le budget de l'Ontario. [Apprendre encore plus](#)

Environnement et énergie

Renseignements sur la façon dont l'Ontario défend et protège les animaux sauvages et l'environnement, notamment des renseignements sur la préservation et le réseau d'électricité. [Apprendre encore plus](#)

Gouvernement

Renseignements sur les services gouvernementaux disponibles et sur le fonctionnement du gouvernement. [Apprendre encore plus](#)

Santé et bien-être

Obtenez de l'aide pour naviguer dans le système de soins de santé de l'Ontario et trouver les programmes ou services que vous cherchez. [Apprendre encore plus](#)

Renseignements pour les médias

Ivana Yelich
Cabinet du premier ministre
Ivana.Yelich@ontario.ca

Alexandra Hilkene
Cabinet de la ministre Elliot
Alexandra.Hilkene@ontario.ca

[Accessibilité](#)

[Confidentialité](#)

[Contactez-nous](#)

[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-2021](#)

 [S'abonner au fil de nouvelles](#)